

M. COOPER: Je crois que c'est une condition qui se présente dans tout le monde des affaires au Canada. C'est une question de politique du Gouvernement à savoir si cette Commission de contrôle du change étranger doit exister et s'il doit ou non y avoir cette surcharge.

Je suis porté à croire, monsieur Jackman, qu'il n'est pas très juste que vous nous entraîniez dans un différend avec le Gouvernement.

M. JACKMAN: Bien, monsieur Cooper, vous avez le devoir de protéger les intérêts des chemins de fer parce que votre corporation est une des plus importantes au pays, sinon la plus importante. Vous êtes néanmoins sujet à un genre de taxation que la plupart d'entre nous n'approuvons pas.

Vous payez \$3,500,000 d'excédent à la Commission de contrôle du change étranger, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ p. 100 sur 77 millions de dollars.

M. COOPER: Ah! non, monsieur Jackman.

M. JACKMAN: Je pense que je vous ai demandé si c'était là le montant.

M. COOPER: J'ai dit que notre compte net de change était de 170 millions de dollars.

Si vous vous plaignez que la Commission de contrôle du change étranger nous demande $\frac{1}{2}$ p. 100 sur les fonds des États-Unis, vous devez alors nous donner le crédit du profit que nous réalisons sur le change des dollars canadiens en sterling. C'est une proposition à double fin.

M. JACKMAN: Mais, monsieur Cooper, vous aviez des transactions au montant de \$77 millions avec la Commission de contrôle du change étranger concernant seulement les fonds américains, sans parler du sterling.

M. COOPER: Oui.

M. JACKMAN: Et si vous avez acheté \$35 millions et vendu \$30 millions à la Commission, parce qu'il vous faut passer par cette organisme plutôt que de pouvoir agir comme on a l'habitude de le faire, vous devez avoir accusé un déficit de plus de \$3,500,000 sur vos transactions? N'est-ce pas? Je veux savoir combien?

M. COOPER: Je pense que vous vous trompez d'une décimale, monsieur Jackman; est-ce que ça ne devrait pas être 387 millions de dollars?

M. JACKMAN: Vous avez peut-être raison; néanmoins, c'est un montant très considérable, un poste tout à fait imposant, de toute façon.

Le PRÉSIDENT: Et la différence serait beaucoup plus grande si notre dollar était à 92.

M. WARREN: Monsieur le président, je me demande si M. Jackman se rappelle l'époque où le gouvernement d'Ontario a vendu des obligations aux États-Unis. Il s'est adressé à une compagnie américaine et lui a payé au moins 10 p. 100 en raison de la prime de change. Je crois que nous ne devrions pas trop nous hâter de critiquer des transactions financières convenables. Prenez le cas où vous payez 5 p. 100 sur des obligations sans garanties. Elles étaient très attrayantes pour le public lorsqu'elles ont été mises en vente, et vous devriez un jour pouvoir racheter ces obligations perpétuelles. Je pense que M. Nicholson en a parlé hier. Je me rappelle un incident qui m'est arrivé à titre de membre du conseil de comté de Renfrew. C'est très peu de chose, naturellement, comparé à ce qui se passe ici messieurs où vous parlez de milliards comme nous parlons de dollars. Mais notre conseil avait décidé de construire des chemins et il a décidé d'émettre des obligations sans garanties de vingt ans à cet effet, quelques-unes portant un intérêt de 5 p. 100 et quelques-unes de